



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 98194

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les préoccupations que suscitent le report en novembre au Grand Palais du Salon des salons et l'abandon de la gratuité. Le comité de défense des artistes du Grand Palais dénonce ce recul, qui, souligne-t-il, « ruinera nos salons » et « la maigre subvention accordée aux 4 800 artistes des salons ». Il constate que la réduction de l'espace offert à location et la majoration des droits d'accrochage auront pour effet « l'exclusion des jeunes, invités gratuitement, et la réduction du nombre d'exposants ». Tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande d'intervenir en faveur du réexamen de cette affaire et de mesures permettant de résoudre « l'état de discrimination » que contestent le comité et les artistes vivants.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication a pris bonne note des remarques de l'honorable parlementaire concernant les préoccupations que suscitent le report en novembre 2006 de l'exposition des salons d'artistes et le coût de location du Grand Palais. Convaincu du rôle essentiel que jouent les salons dits « historiques » pour la création et la diffusion des oeuvres des artistes plasticiens, le ministre de la culture et de la communication a souhaité qu'ils puissent retrouver la nef du Grand Palais, une fois restaurée. Dans cette perspective, le ministre leur a proposé d'organiser, ensemble, un événement d'envergure marquant leur retour au Grand Palais. L'espace disponible pour cette exposition est déterminé par le respect des normes de sécurité. Le calendrier d'occupation très chargé de cet édifice et le temps nécessaire à la bonne organisation de la manifestation sont les raisons pour lesquelles elle a été programmée en novembre 2006. S'agissant des conditions de mise à disposition de l'espace d'exposition, elles ont été définies par le conseil d'administration de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels qui assure la gestion du Grand Palais et au sein duquel siège également le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Si la mise à disposition gratuite de la nef n'a pu être retenue, des conditions de location privilégiées ont néanmoins été réservées aux salons d'artistes. De plus, afin d'aider l'organisation de cet événement et assurer aux artistes des frais de participation contenus, le ministère de la culture et de la communication apporte un soutien financier important, à hauteur de 347 000 euros. Ce soutien financier accordé à chacun des salons participant à l'événement « Art capital » est en outre renforcé par une subvention à la fédération des salons historiques du Grand Palais pour les actions communes et notamment la communication en direction du public. Enfin, il est précisé qu'aux côtés du soutien apporté aux salons historiques, le ministère de la culture et de la communication accompagne plusieurs autres salons d'artistes d'envergure nationale, tels que le salon « jeune création », le « salon des réalités nouvelles », le « salon de mai » ou, enfin, la manifestation « Mac 2000 ». Dans ce cadre, le soutien financier de l'État est également destiné à limiter les coûts d'organisation et de participation des artistes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98194

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6709

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8342